



BARÈME DES HONORAIRES

(T.V.A INCLUSE)

« VENTES »

RÉMUNÉRATION :

Pourcentage appliqué sur le montant de la transaction (T.V.A à 20% comprise)
Rémunération à la charge de l'acquéreur

Montant de la vente TTC	Honoraires TTC
Inférieur à 50 000 €	Forfait de 4 000€
De 50 001€ à 100 000 €	8%
De 100 001 € à 150 000 €	7%
De 150 001 € à 200 000 €	6%
De 200 001 € à 300 000 €	5%
Inférieur à 500 000 €	4,5%
Inférieur à 600 000 €	4%
Inférieur à 700 000 €	3,5%
Supérieur ou égal à 700 000 €	3%

Commission arrondie au 1 000 € inférieur

Honoraires applicables au 1^{er} novembre 2018